



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement – Étude de préconisations et plan d'action pour le développement du tourisme sportif et de la valorisation de la Base Nautique Intercommunale de l'A Rinella

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

Absents :

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAIZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 15

Votants : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, Président, ouvre la séance.

Objet : Plan de financement – Étude de préconisations et plan d'action pour le développement du tourisme sportif et de la valorisation de la Base Nautique Intercommunale de l'A Rinella

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi du 2 mars 2022 Sport-santé et parité visant à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite renforcer l'attractivité touristique du littoral et structurer une offre nautique intercommunale quatre saisons, en positionnant la base nautique de l'A Rinella comme un équipement structurant du tourisme nautique à l'échelle du territoire ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une logique de développement touristique durable, de valorisation des ressources littorales et de diversification des activités nautiques, en favorisant la montée en qualité de l'offre ainsi que la mise en réseau des acteurs locaux du nautisme, du sport et du tourisme ;

Considérant que la base nautique de A Rinella se situe à proximité immédiate des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sud, et qu'à ce titre le projet participe également aux objectifs de cohésion sociale, d'accès à la pratique sportive et nautique pour tous, ainsi qu'au renforcement de l'attractivité et de l'animation du territoire ;

Considérant l'appel à projet de l'Agence du Tourisme de la Corse au titre du guide des aides au tourisme 2022-2027, et plus particulièrement de la Mesure 4.1 – Soutien à l'ingénierie et au conseil ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé de la Vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré.

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet d'étude de préconisations et plan d'action pour le développement du tourisme sportif et de la valorisation de la Base Nautique Intercommunale de l'A Rinella
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			20 100,00 €
Recettes	Agence du Tourisme de la Corse (ATC)	80,00 %	16 080,00 €
	Autofinancement CAB	20,00 %	4 020,00 €

Objet : Plan de financement – Étude de préconisations et plan d'action pour le développement du tourisme sportif et de la valorisation de la Base Nautique Intercommunale de l'A Rinella

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO